L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 28 MAI 1870.

43me Année—Vol. XLIII.

DUPUOY & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI MATIN, 28 MAI.

[illegible] A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants Encanteurs, rue Royale, entre Canal et [illegible]. Un terrain situé dans la Pointe District, côté Sud-Est de la rue des Remparts, et Louis et Toulouse. 2o. Un terrain au [illegible] Trémé, dans l'Ilet compris entre les rues [illegible] Trémé, St-Philippe et St-Claude. [illegible] certaine portion de terre dans la [illegible] District, borné par les rues Chesnut, du [illegible] et Quatrième et l'Avenue Washington. [illegible] heures et demie, à son entrepôt, rue St-[illegible] de maisons et d'effets, etc.

[illegible] de Février, à midi, à la Bourse d'Encan St-[illegible], dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, [illegible] en briques et à étage et à mansarde, couverte [illegible]. Aussi, un joli cottage rue du [illegible].

E. Gérardey & Co., à midi, à la Bourse d'Encans 21 des Encanteurs, rue Royale, [illegible] cottage de chêtz, avec trois terrains d'arbres, rue de l'Esplanade.

P. J. Spear, à midi, à la Bourse d'Encans, rue St-Charles—Propriété en prix, rue [illegible], entre la rue ste Anne et Dumaine.

[illegible] Stoger & Co., dans leurs salles d'encan, Vieille Levee—Vente sans réserve de 100 [illegible] bottes, souliers et brodequins, reçus directement des fabriques du Nord.

[illegible] continuant, à l'encognure des rues Royale et Louisa, au troisième étage—Vente de meubles [illegible] cause de décès.

[illegible] Ingan, Jr., au No. 38, rue du Canal—Meubles en acajou et noyer, de salon, gla[illegible] etc.

[illegible] même, aux écuries de F. Limet, rue des [illegible] à la selle et de harnais, mulets, bug[illegible].

J. Montgomery, à la salle d'encan, No 37 Camp—Un assortiment général de meubles, tableaux, lits, cottages, etc., et beaucoup.

Valetin, au No 14 rue Natchez, vente de bambous, épaules, bœuf, porcs, graisse, huile, etc., etc.

[illegible] même, sur la Levée, en face du marché Lafayette.

[illegible] Limoges, Aussel, à l'Union Warehouse.

[illegible] ment & Co., aux Nos. 67 et 69 de la rue [illegible]—Chaussures de Philadelphie, pour habillements de printemps et d'été, bottes, [illegible], chapeaux.

ATTENTION!!

[illegible] propriété améliorées de valeur, à l'encan, [illegible]—Nous appelons l'attention du public [illegible] les ventes à l'encan, qui auront lieu, au [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, par le ministère du [illegible].

[illegible] ntes comprennent:

[illegible] terrain, situé à l'angle des rues Quatrième [illegible] Quatrième District, avec les améliorations qu'y trouvent;

[illegible] terrain, situé rue des Remparts, entre [illegible] Louis et Toulouse, deuxième District, sous toutes les [illegible] bâtisses et améliorations qu'y trouvent un terrain, situé rue St-Claude, entre [illegible] et des Ursulines, même District, avec et améliorations qu'y trouvent; [illegible] détails et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!

Le shérif procédera, aujourd'hui, à l'heure [illegible] P. M., à son entrepôt, No 74, rue Ursulines, entre Royale et Bourbon, deuxième étage, à l'adjudication d'un lot de meubles et effets.

[illegible] de maison à l'encan.—M. J. Dejan, encanteur, vendra aujourd'hui à 10 heures du matin des rues Prieur et Canal, le contenu de la dite résidence, consistant en bons [illegible] d'acajou et de noyer, glaces françaises [illegible] d'huile, stove Brilliant, faïence et argenterie, etc.

[illegible] de charbon.—Voir l'annonce de D. Encanteur.

[illegible] GNIE D'ASSURANCE DU CROISSANT [illegible] lan annuel de cette Compagnie qui [illegible] nos colonnes indique qu'elle est [illegible] de condition prospère. Le conseil [illegible] a résolu de payer aux possesseurs [illegible] intérêt constant sur tous les certificats [illegible] scrip, et de payer comptant [illegible] 1869. Il a, en outre, déclaré un dividende en scrip sur les primes ayant dû [illegible] année expirée le 30 avril dernier [illegible] scrip émis à partir du premier août, libres de droits.

[illegible] PAGE POUR LE SUCRE.—Nous avons [illegible] rié du nouveau système d'équipage [illegible] le sucre, et nos lecteurs savent [illegible] une considérable qui résulte de [illegible] du système de Bognin et Escutenaire du 27 juillet 1869, et déjà adopté [illegible] coup d'endroits. Les planteurs [illegible] ront avoir une copie de toutes les [illegible] tions nécessaires devront s'adresser [illegible] M. B. Suberville, agent, rue Toulouse 21, qui se fera un plaisir de les [illegible] aussi complètes que possible.

[illegible] IMPORTANTE MACHINE AGRICOLE—[illegible] ut voir, à l'encognure des rues [illegible] Julie, une machine inventée par [illegible] ing. de la Louisiane, et qui, si elle [illegible] une partie seulement des promesses [illegible] inventeur, est appelée à faire un [illegible] tion dans la manière de cultiver le [illegible] lle défriche, laboure, creuse des sillons [illegible] ante et remplit en un mot toutes [illegible] tations de la culture. Elle peut servir [illegible] si à creuser des fossés et à faire des [illegible] tes souterrains de drainage. Les appareils [illegible] à creuser sont en avant et à préparer [illegible] sol à recevoir quatre ou six socs de [illegible] qui sont reliés de façon à tracer [illegible] ts et à préparer un lit tout prêt à [illegible] la semence ou le plant. A la suite [illegible] vient un semeur qui peut être [illegible] ble de cette espèce de semence, et enfin [illegible] arrive une herse pour la semence de la [illegible] té de terre voulue.

[illegible] achine de M. Cowing a obtenu l'approbation de plusieurs grands planteurs [illegible], qui lui ont écrit des lettres pour [illegible] iter et l'encourager. Nous engageons [illegible] ceux qui s'intéressent au progrès [illegible] l'agriculture à aller examiner la [illegible] se et les plans de M. Cowing.

[illegible] RK SPRINGS.—Ces sources si renommées se trouvent dans le comté Choctaw, [illegible] tat de l'Alabama, à un mille seulement [illegible] les sources de Bladon et à cinq [illegible] de la rivière Tombigbee dont les eaux [illegible] sont pour les visiteurs un but de promenade agréable. M. Geo. Walker [illegible] taire des eaux de Cullum, n'a rien [illegible] pour faire de cet endroit un lieu [illegible] tur. Il y a réuni tout ce qui peut [illegible] r du plaisir aux personnes qui [illegible] nt aux eaux pour y chercher des [illegible] tions. Il va sans dire que les malades [illegible] les [illegible] trouveront aussi toutes [illegible] à leur convenance. Quant aux prix [illegible] modérés—Voyez l'annonce.

[illegible] ICLES POUR MESSIEURS.—Nous recommandons aux messieurs qui voulent [illegible] ver ou compléter leur garde-robe, [illegible] une visite à l'élégant magasin de [illegible] r Pinsard, rue du Canal, Nos 151 et [illegible] Cette maison a opéré une réduction [illegible] sur ses marchandises, et on trouvera difficilement un assortiment plus [illegible] et plus varié que le sien en chemises françaises, faux cols, caleçons et articles de toilette pour messieurs. [illegible] ne prix dans l'annonce.

Il n'est pas étonnant que les hommes vous fassent l'éloge de la nouvelle à pointe tordue de WILCOX, que les poètes, les orateurs, les [illegible] gens, les philosophes, &c., parlent [illegible] influence sur les intérêts sociaux et [illegible] destinée de la femme. A vendre par [illegible] Hedrick, 87 et 118 de la rue du [illegible]

La machine à coudre de Grover & [illegible] a obtenu le premier prix accordé à [illegible] leure machine pour familles, aux [illegible] d'Etat de la Louisiane et du Texas. [illegible] Bureaux, 182, Canal.

Les personnes attaquées de rhumatismes, de la névralgie, de la goutte, de [illegible] bilis et de maladies de la peau, peuvent obtenir une guérison radicale en faisant usage du Remède Indien du Dr Ida[illegible] découvert depuis peu, et qui a déjà les cures merveilleuses. En vente [illegible] ous les principaux pharmaciens. 15

POUDRE LABORÉ est le purgatif vé[illegible] le plus agréable, le plus efficace et le [illegible] nergique de tous les purgatifs. Ce[illegible] ment réussi là où tous les autres [illegible] ent; et par les merveilleuses cures [illegible] a produites, la Poudre Laboré est [illegible], depuis longtemps, au premier rang [illegible] dicaments indispensables dans les [illegible] hands.

[illegible] endre dans les principales pharma[illegible] la ville et de la campagne.

[illegible] ôts: chez Ball, Lyons & Co, 40 et 42 [illegible] u Camp; Dupongé, 30 rue de Chartres; A. Grillo, pharmacien, 265 rue [illegible] e.

Le général R. E. Lee, écrivant à la [illegible] le 13 janvier 1867, dit: "Grâce à son [illegible] ême si simple et à l'expérience [illegible] ont faite mes filles, la machine à [illegible] e favorite de ma famille est celle de [illegible] ox & Grover."

La machine à coudre de Grover & [illegible], qui a remporté le prix aux Foires [illegible] de la Louisiane et du Texas, ne [illegible] que $55. Bureaux, 182, de la rue du [illegible]

TEMPÉRATURE—28 Mai 1870.

[illegible] OMETRE DE C. DUBAMEL, OPTICIEN.

heures A. M.	72 degrés
" "	65 "
" P. M.	69 "
" "	66 "

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une nouvelle étude de M. Monroe sur le crédit foncier. Le savant économiste qui a, le premier, vulgarisé en Louisiane l'application du système de crédit foncier résume dans la première partie de son travail tous les arguments qui militent en faveur de ce système de crédit, et il conclut en démontrant que ce système est facilement applicable à la Louisiane. Nous recommandons la lecture de ces articles, non seulement aux financiers mais aux commerçants et aux propriétaires fonciers de la ville et de la campagne.

De l'institution d'un Crédit foncier aux Etats-Unis.

Les lecteurs qui nous ont fait l'honneur de lire les études que nous avons publiées dans ce journal, devront s'ils veulent bien comprendre toute la portée de ce dernier article, revoir dans l'*Abeille*: 1o les Nos des 12 et 13 mars 1869, dans lesquels nous avons indiqué les renseignements nécessaires sur la constitution et le mécanisme des établissements de Crédit foncier de l'Europe. 2o les Nos des 12, 13, 18 et 19 novembre 1868, dans lesquels nous avons fait l'histoire du Crédit foncier et démontré la fonction, la solidité, la puissance de la lettre de gage ou obligation foncière, par de nombreux et irréfutables exemples, basés sur une expérience qui date de cent ans. L'expérience sortie victorieuse de toutes les révolutions qui, depuis un siècle, ont bouleversé l'Europe.

Nous terminions notre étude du 19 novembre 1869 par ces mots: "Une banque hypothécaire est un simple intermédiaire entre le capitaliste et l'emprunteur, l'administration se borne à donner à l'objet des titres qui représentent la valeur de son immeuble augmenté du Crédit de la banque. En Europe, ces titres sont des lettres de gage ou obligations foncières; aux Etats-Unis, ajoutions-nous quelques lignes plus bas, on doit réaliser un progrès et un progrès sensible: c'est le remplacement de l'obligation foncière, par un billet de banque portant intérêt et remboursable à terme comme la lettre de gage."

Nous entreprenons de démontrer la réalisation de ce progrès, et nous sommes intimement convaincu qu'il est impossible de nous faire des objections sérieuses, parce que nous nous appuyons sur l'autorité d'économistes tels que Mirabeau, Adam Smith, Sismondi, Ricardo, Parnell, Lord Liverpool, Tooke, Arnaud, Walker, Michel Chevalier, Wolowski et Cœur Kowski, dans les ouvrages desquels nous cherchons la vérité, et où nous puisérent à la pleine mains. Nous entreprenons surtout de démontrer que nous pouvons, dès à présent, faire pour notre pays du Crédit foncier avec les propres ressources du pays, sans demander à l'étranger aucun secours d'aucune espèce, parceque notre pays possède tout ce qui est nécessaire pour atteindre un résultat si profitable.

Le crédit est la chose du monde dont on abuse le plus souvent. On l'abuse que des bonnes choses. On a abusé du papier, des actions, des faces. Parceque l'usage d'une chose peut être utile, alors que le crédit n'est pas au secours et le dégagement et en [illegible] ment pas la seule chose dont on puisse abuser. Des fripons ont abusé et abusent de l'assurance contre l'incendie; ils brûlent leurs maisons après l'avoir fait assurer pour une somme supérieure à sa valeur. L'assurance sur la vie a excité la cupidité d'assassins qui tuent pour l'assurance! La chimie produit un immense bienfait, la poudre, pourquoi-t-on l'employe à tuer? Le chloroforme, l'alcool, les fabriques de produits chimiques, l'électricité font sauter les navires et tuent qui les manipule; la vapeur, la télégraphie qui unit le vieux monde au nouveau, les secondes au nouveau continent? La dynamite, le gaz, et les bombes ne provoquent les bouleversements; faudra-t-il donc cesser de lire et d'écrire, et vouer à la destruction l'immortelle invention de Gutten[illegible]? La liberté humaine est une force motrice qui a occasionné d'innombrables massacres; la tribune humaine sera-t-elle abolie par la loi, et faudra-t-il décréter bâillon d'accusation pour avoir donné à l'homme le libre arbitre.

Le véritable crédit, selon Cœur Kowski, c'est la métamorphose des capitaux stériles, engagés en capitaux circulants et dégagés; c'est-à-dire le mouvement donné aux capitaux morts en un fonds actif et à valeur de circulation.

Les bienfaits du système de crédit en général se résument en quelques mots: développer la conscience des vices de son organisation actuelle, et provoquer de justes sympathies à l'égard du nouveau développement. Lord Liverpool, dans un discours à la Chambre des Communes, disait:

"The effects of the law at present to prevent every description of banking except that which is solid and secure—the paper promoters en 1826 sont de l'actualité, car il fait une ruine normal de puissantes bases. Le crédit fondé sur l'obligation foncière en est la preuve incontestable et l'incontestable sage, car, y a que l'actualité et non l'espérance qui peut lui servir de base; il faut qu'il soit adossé à la réalité et non à des espérances; il demande des hypothèques et non des hypothèques. Il faut que son point de départ se trouve dans le fonds solide et matériel, la terre et les immeubles et non dans l'éventuel, ce point de départ ce sont les valeurs réelles: le progrès subséquent, c'est le mobilisation, leur émission circulatoire.

Ce n'est pas avec un plan d'avenir qu'il est permis d'ouvrir une institution de crédit mais avec un fonds réel. Peut-il en sorte ce que vous promettez de votre exploitation future elle peut son rapporter, et dessus en pleine sécurité à votre intérêt individuel; mais ce qui lui importe c'est de savoir si vous avez les moyens réels de prendre une telle entreprise. Ce sont donc vos moyens et non votre bonne foi qu'elle doit escompter et alors, soyez-en sûrs, on ne présentera pas d'un côté des valeurs imaginaires et on n'ouvrira pas de autre des effets illusoires.—De même qu'on ne peut ni se procurer des produits qu'avec d'autres produits, de même on ne peut aborder une opération capitale, qu'en faisant son office mini de capital. Mais le capital que vous avez, il faut le posséder pour le trouver engagé ou invisible, il peut être aussi plus ou moins réalisable, c'est le cas des bonnes foule; c'est alors que le crédit vient à son secours en le dégageant et en le rendant circulable. Si ce capital existe et qu'une manière heureuse que ce soit, le crédit aura le rendre apte à la circulation productive, la lettre de gage le prouve, mais qu'il n'existe pas, certes le crédit n'a pas le pouvoir de le créer. *Ex nihilo nihil fit* si donc vous voulez créer exhibez vos matériaux, et ne présentez pas ce qui doit être créé comme matériaux de cette création car ce n'est qu'un cercle vicieux. Ne présentez pas votre but comme moyen faillite, pour vous procurer uniquement les moyens véritables, c'est-à-dire, pour agir alors, ce sont ces moyens qui sont vers le but unique, et votre but n'est plus qu'un moyen. Rendons-nous compte en un mot que le mal intérieur qui mine le crédit, c'est qu'on escompte le but au lieu des moyens et l'on ne tient pas assez compte en matière de crédit et ne mettons pas l'avenir en jeu, car ce ne serait que jouer avec le crédit et le changer lui-même en liberté. On n'y a rien le crédit perd son droit. Il n'est donc de création possible qu'avec des capitaux accumulés et non avec des capitaux espérance. C'est la cause unique du cours élevé des lettres de gage européennes qui toutes dépassent le pair, en Belgique comme en Prusse, en Autriche comme en Prusse! Si par exemple de demandant un chêne on vous présentait un arbuste, certes vous ne seriez nullement satisfait d'une pareille antication et cependant une action industrielle non réalisée qu'on voudrait faire passer pour une action de chêne n'est qu'un land qu'on donnerait pour un chêne. Certes le gland s'y trouve en germe, mais avec la meilleure volonté du monde, on ne saurait en anticiper l'usage. Telle est cependant l'absurdité que recèle l'anticipation ou crédit de l'avenir. N'anticipez pas sur l'avenir, mais profitez du passé, ne bâtissez pas sur des fondements que vous ne comptez jeter qu'après avoir élevé l'édifice quinzième.

Les vices radicaux de l'organisation du crédit sont: 1o le manque de garantie réelle des valeurs de circulation d'une part; 2o le manque de circulabilité des valeurs réelles de l'autre; c'est-à-dire que les valeurs étaient se trouvent dénuées de fonds, les fonds au contraire sont privés de mobilisation. Les deux vices du crédit se trouvent donc évidemment dans une liaison réciproque, chacun pouvant nommer complémentaire parce que l'une est précisément le contrepied de l'autre. En effet, le gage réel ne sont pas circulables et les effets de circulation n'ont pas de gages réels. C'est donc la solution de cette antinomie que revendique le crédit, et son avenir peut se réduire d'une manière générale à la proposition suivante: dégager les valeurs engagées et gager les valeurs dégagées, c'est-dédire nantir d'un gage les valeurs d'émission. La mise en circulation de fonds dires et réels est le seul moyen normal et suffisant de pourvoir aux besoins de la circulation par de vrais capitaux.

Le Crédit qui mobilise moyennant l'escompte les fonds les moins fonciers possibles, tels que les fonds de commerce par exemple, ne peut être privé d'une faculté pareille pour des valeurs plus solides et notamment les immeubles. Le Crédit foncier en Europe a résolu le problème, car le système de Crédit réel à gage déterminé est presque parvenu à son apogée dans les institutions de Crédit foncier qui fonctionnent avec autant d'énergie que de sécurité en Europe. Un Crédit foncier, c'est l'analogue d'une banque de dépôt, et le gage hypothécaire est tellement identique à tout autre dépôt, que l'acharnement de ces analogues est aussi à saisir. Aussi, le Crédit foncier actuel n'est-il qu'un perfectionnement progressif du système de dépôt, et ses titres négociables comme stocks ne sont que des certificats de crédit ouvert au moyen duquel on peut se procurer de l'argent, mais qui ne sont pas encore eux-mêmes agents de circulation.

Si le Crédit commercial l'emporte sur le Crédit foncier par la facilité de rentrer dans les avances, le Crédit foncier l'emporte, en revanche, par la solidité matérielle du gage. Le Crédit commercial et industriel est un crédit plus personnel que réel, plus immatériel que matériel; il dosa des promesses, lettre de change, traite, billet, parce qu'il ne donne pas de gages; au contraire, le Crédit foncier est un crédit réel et non personnel; le gage y est spécialisé et déterminé, la réalisation en a précédé l'ouverture, donc l'obligation qui le représente, repose sur un gage matériel, peut fonctionner comme Capital circulant, être un véritable fonds circulant qui peut servir d'intermédiaire dans les transactions, en un mot être une véritable monnaie.

Une valeur semblable ne serait pas seulement un signe, mais un gage circulant, nous pourrions comparer cette valeur à un warrant de commerce qui circule indépendamment des objets matériels qu'il représente, avec cette différence que le warrant de commerce donne droit à ces mêmes objets, tandis que de pareils warrants de circulation ne donneraient droit qu'à la valeur pécuniaire toujours inférieure à la moitié de la valeur des biens fonds qu'ils représentent. Si les obligations européennes, au lieu de se vendre en bourse, circulaient comme monnaie, le but que nous envisageons serait complétement réalisé.

Jusqu'à présent, il n'y a que la monnaie métallique qui jouisse de ces deux caractères: signe et gage. Eh bien! des titres de dépôts réels d'hypothèques, tels que des lettres de gage, émis par une institution spéciale surabondant en garantie à la collectivité des hypothèques, ne seraient-ils pas signe et gage comme la monnaie? et mieux que la monnaie métallique, ainsi que nous le prouverons.

Si cet intermédiaire de transaction est un bien fonds circulant, il est de droit que son détenteur jouisse de toutes les propriétés attachées à la possession d'un bien fonds; or, ce qui caractérise spécialement un bien fonds, c'est de produire nécessairement un revenu. De cette manière, la circulabilité de pareils titres, de pareils warrants, de pareilles lettres de gage, de pareils certificats d'hypothèques, ne serait assurée qu'autant que ceux-ci porteraient intérêt.

Le détenteur d'un titre semblable serait véritablement possesseur d'une valeur existante égale au montant de son effet. Il aurait entre les mains la représentation d'un gage matériel et une action spéciale et directe sur l'institution intermédiaire qui aurait émis ce titre et chez laquelle toutes ces hypothèques viendraient converger. Il se trouverait en pleine possession de la valeur elle-même exprimée en [illegible] tant que le titre il aurait droit d'exercer sur le revenu. Le possesseur du fonds engage paierait l'intérêt et le possesseur de la valeur dégagée le percevrait par l'intermédiaire de l'institution, fonds [illegible] tions foncières; aux Etats-Unis, ajoutions-nous quelques lignes plus bas, on doit réaliser un progrès et un progrès sensible: c'est le remplacement de l'obligation foncière, par un billet de banque portant intérêt et remboursable à terme comme la lettre de gage."

Nous entreprenons de démontrer la réalisation de ce progrès, et nous sommes intimement convaincu qu'il est impossible de nous faire des objections sérieuses, parce que nous nous appuyons sur l'autorité d'économistes tels que Mirabeau, Adam Smith, Sismondi, Ricardo, Parnell, Lord Liverpool, Tooke, Arnaud, Walker, Michel Chevalier, Wolowski et Cœur Kowski, dans les ouvrages desquels nous cherchons la vérité, et où nous puisérent à la pleine mains. Nous entreprenons surtout de démontrer que nous pouvons, dès à présent, faire pour notre pays du Crédit foncier avec les propres ressources du pays, sans demander à l'étranger aucun secours d'aucune espèce, parceque notre pays possède tout ce qui est nécessaire pour atteindre un résultat si profitable.

Le crédit est la chose du monde dont on abuse le plus souvent. On l'abuse que des bonnes choses. On a abusé du papier, des actions, des faces. Parceque l'usage d'une chose peut être utile, alors que le crédit n'est pas au secours et le dégagement et en [illegible] ment pas la seule chose dont on puisse abuser. Des fripons ont abusé et abusent de l'assurance contre l'incendie; ils brûlent leurs maisons après l'avoir fait assurer pour une somme supérieure à sa valeur. L'assurance sur la vie a excité la cupidité d'assassins qui tuent pour l'assurance! La chimie produit un immense bienfait, la poudre, pourquoi-t-on l'employe à tuer? Le chloroforme, l'alcool, les fabriques de produits chimiques, l'électricité font sauter les navires et tuent qui les manipule; la vapeur, la télégraphie qui unit le vieux monde au nouveau, les secondes au nouveau continent? La dynamite, le gaz, et les bombes ne provoquent les bouleversements; faudra-t-il donc cesser de lire et d'écrire, et vouer à la destruction l'immortelle invention de Gutten[illegible]? La liberté humaine est une force motrice qui a occasionné d'innombrables massacres; la tribune humaine sera-t-elle abolie par la loi, et faudra-t-il décréter bâillon d'accusation pour avoir donné à l'homme le libre arbitre.

Le véritable crédit, selon Cœur Kowski, c'est la métamorphose des capitaux stériles, engagés en capitaux circulants et dégagés; c'est-à-dire le mouvement donné aux capitaux morts en un fonds actif et à valeur de circulation.

Les bienfaits du système de crédit en général se résument en quelques mots: développer la conscience des vices de son organisation actuelle, et provoquer de justes sympathies à l'égard du nouveau développement. Lord Liverpool, dans un discours à la Chambre des Communes, disait:

"The effects of the law at present to prevent every description of banking except that which is solid and secure—the paper promoters en 1826 sont de l'actualité, car il fait une ruine normal de puissantes bases. Le crédit fondé sur l'obligation foncière en est la preuve incontestable et l'incontestable sage, car, y a que l'actualité et non l'espérance qui peut lui servir de base; il faut qu'il soit adossé à la réalité et non à des espérances; il demande des hypothèques et non des hypothèques. Il faut que son point de départ se trouve dans le fonds solide et matériel, la terre et les immeubles et non dans l'éventuel, ce point de départ ce sont les valeurs réelles: le progrès subséquent, c'est la mobilisation, leur émission circulatoire.

Ce n'est pas avec un plan d'avenir qu'il est permis d'ouvrir une institution de crédit mais avec un fonds réel. Peut-il en sorte ce que vous promettez de votre exploitation future elle peut son rapporter, et dessus en pleine sécurité à votre intérêt individuel; mais ce qui lui importe c'est de savoir si vous avez les moyens réels de prendre une telle entreprise. Ce sont donc vos moyens et non votre bonne foi qu'elle doit escompter et alors, soyez-en sûrs, on ne présentera pas d'un côté des valeurs imaginaires et on n'ouvrira pas d'autre des effets illusoires.—De même qu'on ne peut ni se procurer des produits qu'avec d'autres produits, de même on ne peut aborder une opération capitale, qu'en faisant son office mini de capital. Mais le capital que vous avez il faut le posséder pour le trouver engagé ou invisible, il peut être aussi plus ou moins réalisable, c'est le cas des bonnes foule; c'est alors que le crédit vient à son secours en le dégageant et en le rendant circulable. Si ce capital existe et qu'une manière heureuse que ce soit, le crédit aura le rendre apte à la circulation productive, la lettre de gage le prouve, mais qu'il n'existe pas, certes le crédit n'a pas le pouvoir de le créer. *Ex nihilo nihil fit* si donc vous voulez créer exhibez vos matériaux, et ne présentez pas ce qui doit être créé comme matériaux de cette création car ce n'est qu'un cercle vicieux. Ne présentez pas votre but comme moyen faillite, pour vous procurer uniquement les moyens véritables, c'est-à-dire, agir alors, ce sont ces moyens qui sont vers le but unique, et votre but n'est plus qu'un moyen. Rendons-nous compte en un mot que le mal intérieur qui mine le crédit, c'est qu'on escompte le but au lieu des moyens et l'on ne tient pas assez compte en matière de crédit et ne mettons pas l'avenir en jeu, car ce ne serait que jouer avec le crédit et le changer lui-même en liberté. On n'y a rien le crédit perd son droit. Il n'est donc de création possible qu'avec des capitaux accumulés et non avec des capitaux espérance. C'est la cause unique du cours élevé des lettres de gage européennes qui toutes dépassent le pair, en Belgique comme en Prusse, en Autriche comme en Prusse! Si par exemple de demandant un chêne on vous présentait un arbuste, certes vous ne seriez nullement satisfait d'une pareille antication et cependant une action industrielle non réalisée qu'on voudrait faire passer pour une action de chêne n'est qu'un land qu'on donnerait pour un chêne. Certes le gland s'y trouve en germe, mais avec la meilleure volonté du monde, on ne saurait en anticiper l'usage. Telle est cependant l'absurdité que recèle l'anticipation ou crédit de l'avenir. N'anticipez pas sur l'avenir, mais profitez du passé, ne bâtissez pas sur des fondements que vous ne comptez jeter qu'après avoir élevé l'édifice quinzième.

Les vices radicaux de l'organisation du crédit sont: 1o le manque de garantie réelle des valeurs de circulation d'une part; 2o le manque de circulabilité des valeurs réelles de l'autre; c'est-à-dire que les valeurs étaises se trouvent dénuées de fonds, les fonds au contraire sont privés de mobilisation. Les deux vices du crédit se trouvent donc évidemment dans une liaison réciproque, chacun pouvant nommer complémentaire parce que l'une est précisément le contrepied de l'autre. En effet, le gage réel ne sont pas circulables et les effets de circulation n'ont pas de gages réels. C'est donc la solution de cette antinomie que revendique le crédit, et son avenir peut se réduire d'une manière générale à la proposition suivante: dégager les valeurs engagées et gager les valeurs dégagées, c'est-dédire nantir d'un gage les valeurs d'émission. La mise en circulation de fonds dires et réels est le seul moyen normal et suffisant de pourvoir aux besoins de la circulation par de vrais capitaux.

Le Crédit qui mobilise moyennant l'escompte les fonds les moins fonciers possibles, tels que les fonds de commerce par exemple, ne peut être privé d'une faculté pareille pour des valeurs plus solides et notamment les immeubles. Le Crédit foncier en Europe a résolu le problème, car le système de Crédit réel à gage déterminé est presque parvenu à son apogée dans les institutions de Crédit foncier qui fonctionnent avec autant d'énergie que de sécurité en Europe. Un Crédit foncier, c'est l'analogue d'une banque de dépôt, et le gage hypothécaire est tellement identique à tout autre dépôt, que l'acharnement de ces analogues est aussi à saisir. Aussi, le Crédit foncier actuel n'est-il qu'un perfectionnement progressif du système de dépôt, et ses titres négociables comme stocks ne sont que des certificats de crédit ouvert au moyen duquel on peut se procurer de l'argent, mais qui ne sont pas encore eux-mêmes agents de circulation.

Si le Crédit commercial l'emporte sur le Crédit foncier par la facilité de rentrer dans les avances, le Crédit foncier l'emporte, en revanche, par la solidité matérielle du gage. Le Crédit commercial et industriel est un crédit plus personnel que réel, plus immatériel que matériel; il dosa des promesses, lettre de change, traite, billet, parce qu'il ne donne pas de gages; au contraire, le Crédit foncier est un crédit réel et non personnel; le gage y est spécialisé et déterminé, la réalisation en a précédé l'ouverture, donc l'obligation qui le représente, reposant sur un gage matériel, peut fonctionner comme Capital circulant, être un véritable fonds circulant qui peut servir d'intermédiaire dans les transactions, en un mot être une véritable monnaie.

Une valeur semblable ne serait pas seulement un signe, mais un gage circulant, nous pourrions comparer cette valeur à un warrant de commerce qui circule indépendamment des objets matériels qu'il représente, avec cette différence que le warrant de commerce donne droit à ces mêmes objets, tandis que de pareils warrants de circulation ne donneraient droit qu'à la valeur pécuniaire toujours inférieure à la moitié de la valeur des biens fonds qu'ils représentent. Si les obligations européennes, au lieu de se vendre en bourse, circulaient comme monnaie, le but que nous envisageons serait complétement réalisé.

Jusqu'à présent, il n'y a que la monnaie métallique qui jouisse de ces deux caractères: signe et gage. Eh bien! des titres de dépôts réels d'hypothèques, tels que des lettres de gage, émis par une institution spéciale surabondant en garantie à la collectivité des hypothèques, ne seraient-ils pas signe et gage comme la monnaie? et mieux que la monnaie métallique, ainsi que nous le prouverons.

Si cet intermédiaire de transaction est un bien fonds circulant, il est de droit que son détenteur jouisse de toutes les propriétés attachées à la possession d'un bien fonds; or, ce qui caractérise spécialement un bien fonds, c'est de produire nécessairement un revenu. De cette manière, la circulabilité de pareils titres, de pareils warrants, de pareilles lettres de gage, de pareils certificats d'hypothèques, ne serait assurée qu'autant que ceux-ci porteraient intérêt.

Le détenteur d'un titre semblable serait véritablement possesseur d'une valeur existante égale au montant de son effet. Il aurait entre les mains la représentation d'un gage matériel et une action spéciale et directe sur l'institution intermédiaire qui aurait émis ce titre et chez laquelle toutes ces hypothèques viendraient converger. Il se trouverait en pleine possession de la valeur elle-même exprimée en [illegible] tant que le titre il aurait droit d'exercer sur le revenu. Le possesseur du fonds engage paierait l'intérêt et le possesseur de la valeur dégagée le percevrait par l'intermédiaire de l'institution, fonds [illegible] tions foncières; aux Etats-Unis, ajoutions-nous quelques lignes plus bas, on doit réaliser un progrès et un progrès sensible: c'est le remplacement de l'obligation foncière, par un billet de banque portant intérêt et remboursable à terme comme la lettre de gage."

Nous entreprenons de démontrer la réalisation de ce progrès, et nous sommes intimement convaincu qu'il est impossible de nous faire des objections sérieuses, parce que nous nous appuyons sur l'autorité d'économistes tels que Mirabeau, Adam Smith, Sismondi, Ricardo, Parnell, Lord Liverpool, Tooke, Arnaud, Walker, Michel Chevalier, Wolowski et Cœur Kowski, dans les ouvrages desquels nous cherchons la vérité, et où nous puisérent à la pleine mains. Nous entreprenons surtout de démontrer que nous pouvons, dès à présent, faire pour notre pays du Crédit foncier avec les propres ressources du pays, sans demander à l'étranger aucun secours d'aucune espèce, parceque notre pays possède tout ce qui est nécessaire pour atteindre un résultat si profitable.

Le crédit est la chose du monde dont on abuse le plus souvent. On l'abuse que des bonnes choses. On a abusé du papier, des actions, des faces. Parceque l'usage d'une chose peut être utile, alors que le crédit n'est pas au secours et le dégagement et en [illegible] ment pas la seule chose dont on puisse abuser. Des fripons ont abusé et abusent de l'assurance contre l'incendie; ils brûlent leurs maisons après l'avoir fait assurer pour une somme supérieure à sa valeur. L'assurance sur la vie a excité la cupidité d'assassins qui tuent pour l'assurance! La chimie produit un immense bienfait, la poudre, pourquoi-t-on l'employe à tuer? Le chloroforme, l'alcool, les fabriques de produits chimiques, l'électricité font sauter les navires et tuent qui les manipule; la vapeur, la télégraphie qui unit le vieux monde au nouveau, les secondes au nouveau continent? La dynamite, le gaz, et les bombes ne provoquent les bouleversements; faudra-t-il donc cesser de lire et d'écrire, et vouer à la destruction l'immortelle invention de Gutten[illegible]? La liberté humaine est une force motrice qui a occasionné d'innombrables massacres; la tribune humaine sera-t-elle abolie par la loi, et faudra-t-il décréter bâillon d'accusation pour avoir donné à l'homme le libre arbitre.

Le véritable crédit, selon Cœur Kowski, c'est la métamorphose des capitaux stériles, engagés en capitaux circulants et dégagés; c'est-à-dire le mouvement donné aux capitaux morts en un fonds actif et à valeur de circulation.

Les bienfaits du système de crédit en général se résument en quelques mots: développer la conscience des vices de son organisation actuelle, et provoquer de justes sympathies à l'égard du nouveau développement. Lord Liverpool, dans un discours à la Chambre des Communes, disait:

"The effects of the law at present to prevent every description of banking except that which is solid and secure—the paper promoters en 1826 sont de l'actualité, car il fait une ruine normal de puissantes bases. Le crédit fondé sur l'obligation foncière en est la preuve incontestable et l'incontestable sage, car, y a que l'actualité et non l'espérance qui peut lui servir de base; il faut qu'il soit adossé à la réalité et non à des espérances; il demande des hypothèques et non des hypothèques. Il faut que son point de départ se trouve dans le fonds solide et matériel, la terre et les immeubles et non dans l'éventuel, ce point de départ ce sont les valeurs réelles: le progrès subséquent, c'est la mobilisation, leur émission circulatoire.

Ce n'est pas avec un plan d'avenir qu'il est permis d'ouvrir une institution de crédit mais avec un fonds réel. Peut-il en sorte ce que vous promettez de votre exploitation future elle peut son rapporter, et dessus en pleine sécurité à votre intérêt individuel; mais ce qui lui importe c'est de savoir si vous avez les moyens réels de prendre une telle entreprise. Ce sont donc vos moyens et non votre bonne foi qu'elle doit escompter et alors, soyez-en sûrs, on ne présentera pas d'un côté des valeurs imaginaires et on n'ouvrira pas d'autre des effets illusoires.—De même qu'on ne peut ni se procurer des produits qu'avec d'autres produits, de même on ne peut aborder une opération capitale, qu'en faisant son office mini de capital. Mais le capital que vous avez il faut le posséder pour le trouver engagé ou invisible, il peut être aussi plus ou moins réalisable, c'est le cas des bonnes foule; c'est alors que le crédit vient à son secours en le dégageant et en le rendant circulable. Si ce capital existe et qu'une manière heureuse que ce soit, le crédit aura le rendre apte à la circulation productive, la lettre de gage le prouve, mais qu'il n'existe pas, certes le crédit n'a pas le pouvoir de le créer. *Ex nihilo nihil fit* si donc vous voulez créer exhibez vos matériaux, et ne présentez pas ce qui doit être créé comme matériaux de cette création car ce n'est qu'un cercle vicieux. Ne présentez pas votre but comme moyen faillite, pour vous procurer uniquement les moyens véritables, c'est-à-dire, agir alors, ce sont ces moyens qui sont vers le but unique, et votre but n'est plus qu'un moyen. Rendons-nous compte en un mot que le mal intérieur qui mine le crédit, c'est qu'on escompte le but au lieu des moyens et l'on ne tient pas assez compte en matière de cr